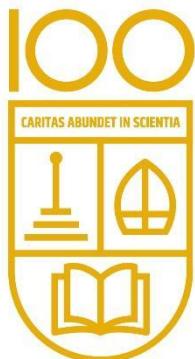


***Vous trouverez dans cette farde  
quelques informations utiles sur le collège Saint-Barthélemy***



**COLLÈGE  
SAINT-  
BARTHÉLEMY**

## **Thèmes**

*Quelques renseignements pratiques pour l'inscription*

*Le collège Saint-Barthélemy et son projet*

*Nos orientations pédagogiques*

*Saint-Bar, une école connectée et un collège éco-responsable*

*Quelques services pédagogiques*

*Quelques animations scolaires et parascolaires*

*La journée d'un étudiant*

*Le tronc commun en S1 au Collège Saint-Barthélemy*

*Les règles de vie du niveau 1-2*

*Les grilles horaires proposées au collège*

**Collège Saint-Barthélemy  
en Hors-Château, 31  
4000 LIEGE**

Tél. : 04 250 78 30  
Site web : [www.saintbar.be](http://www.saintbar.be)  
Email : [college@saintbar.be](mailto:college@saintbar.be)



## ***LES INSCRIPTIONS EN 1<sup>re</sup> ANNEE AU COLLEGE SAINT-BARTHELEMY***

### **Etapes et informations pratiques**

#### **Les séances d'accueil : les 22, 24 et 28 janvier 2026**

Présentation du Collège Saint-Barthélemy, ses objectifs de formation et sa philosophie éducative à l'occasion de séances d'accueil et de découverte organisées au sein de l'école dans le courant du mois de janvier 2025. Ces séances sont ouvertes à tous sur inscription.

	DEBUT DE LA VISITE	FIN DE CELLE-CI
<b>JEUDI 22/01</b>	GROUPE 1 17h00	18h30
<b>SAMEDI 24/01</b>	GROUPE 1 09h00	10h30
	GROUPE 2 10h15	11h45
<b>MERCREDI 28/01</b>	GROUPE 1 13h15	14h45
	GROUPE 2 14h30	16h00

#### **La période d'inscriptions : entre le 02 février et le 06 mars 2026**

Ces dates d'inscription sont définies par le décret inscriptions de la Communauté française.

Vous disposez donc de trois semaines pour vous rendre au collège à votre meilleure convenance afin de déposer (si votre premier choix est le collège) le formulaire unique d'inscription qui vous a été remis par l'école fondamentale de votre enfant. **Attention l'école sera en congé de Carnaval du 16 février au 27 février 2026.**

Le formulaire unique d'inscription et la carte d'identité de l'enfant sont les seuls documents dont vous devez vous munir pour vous rendre au secrétariat du collège (entrée par le 31 Hors-Château, dans le bâtiment administratif qui se trouve directement à votre droite en entrant) durant la période d'inscription.

#### **Les heures d'ouverture de notre secrétariat :**

- Les lundi, mardi et jeudi de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00 ;
- Le mercredi de 08h00 à 11h45 ;
- Le vendredi de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 15h30.

## **Informations utiles pour les documents d'inscription :**

Numéro FASE à renseigner :

2073

Numéro d'implantation à renseigner :

4161

Pour davantage de précisions la procédure d'inscription :

- [www.saintbar.be](http://www.saintbar.be)
- [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be)
- Guichet électronique de la FWB « mon espace »
- <http://monespace.fw-b.be/>

## **Courant mars : communication aux parents du statut de la demande**

C'est une commission externe et indépendante (la COGI – numéro vert : 0800 188 55) qui statue sur les demandes d'inscriptions en prenant en compte une série de critères objectifs.

### **2 cas de figures possibles :**

- Soit votre enfant est inscrit au Collège en ordre utile.
- Soit votre enfant est sur liste d'attente.

## **Le 22 mai 2026 : découverte des ateliers sportifs et culturels organisés en 1ère année**

Pour les élèves inscrits pour l'année 2026-2027, une deuxième rencontre est programmée au mois de mai. Cette seconde rencontre poursuit un double objectif :

- Elle est l'occasion d'un 1er contact entre futurs condisciples du niveau 1-2.
- Elle présente aux élèves et aux parents les ateliers culturels et sportifs organisés en 1ère année au collège pour permettre un choix éclairé.

A noter que les parents visiteront le collège à cette occasion.

## **Début juillet 2026 : finalisation du dossier d'inscription**

Au terme de l'année scolaire, les parents d'élèves inscrits au Collège viennent déposer à l'école les pièces nécessaires à la finalisation de l'inscription :

- une photocopie de la carte d'identité ;
- un formulaire précisant le choix de la première langue étrangère ;
- une fiche relative au choix de l'activité sportive et culturelle organisée en 1<sup>ère</sup> ;
- l'original du CEB (Certificat d'Etude de Base) délivré en fin de 6<sup>ème</sup> primaire.
- l'attestation de langue moderne.

Ces documents vous seront réclamés au moment opportun par un courrier spécial.

## **La rentrée 2026-2027**

Tous les détails concernant cette rentrée scolaire vous seront communiqués par envoi postal. Une brochure de rentrée parviendra au domicile de chacun dans les derniers jours du mois d'août.

# **LE COLLEGE SAINT-BARTHELEMY ET SON PROJET**

Le collège Saint-Barthélemy (communément appelé « Saint-Bar ») repose sur une longue tradition d'**enseignement général**.

Notre collège se veut un lieu où les jeunes peuvent acquérir une **solide formation intellectuelle**, ce qui signifie acquérir des savoirs et des savoirs faire, développer des compétences et s'éveiller à la culture. Poursuivre de tels objectifs nécessite un **travail sérieux, régulier et assidu**.

Saint-Bar souhaite transmettre aux jeunes qui lui sont confiés des **valeurs humaines et chrétiennes**. Chaque élève est pour nous une **personne unique** qui ne peut se construire qu'en **relation avec les autres**. C'est pourquoi, nous privilégions la vie de groupe et les activités sociales dans un cadre qui se veut accueillant et agréable. Nous cherchons également à promouvoir des valeurs et des attitudes comme l'ouverture au monde, le respect d'autrui, le souci de l'autre, la responsabilité personnelle, la non-violence, l'écoute, le sens du « vrai » et du « beau ».

Saint-Bar s'inscrit également dans une longue tradition de **dialogue et de participation**.

Nos règles de vie se veulent dès lors claires et concertées. Elles poursuivent un double objectif : permettre à l'élève de s'épanouir librement et développer chez chacun le sens des réalités sociales, prérequis indispensable à toute vie en communauté. Le dialogue et la concertation que nous nous efforçons de promouvoir permettent de vivre ces règles dans une acceptation librement consentie.

A Saint-Bar, une place importante est accordée aux **activités linguistiques et/ou culturelles**. Ces activités constituent bien souvent le prolongement idéal d'une séquence de cours. Elles permettent d'élargir les horizons de nos élèves, tout en offrant une facette différente et complémentaire de ce qui a été développé en classe.

Par ailleurs, nous sommes conscients que Saint-Bar n'est qu'une étape dans la vie des jeunes. Aussi sommes-nous particulièrement attentifs à leur **orientation** et à leur **projet personnel**.

Enfin, Saint-Bar tente de conjuguer les avantages d'une école de dimension relativement importante avec ceux d'une entité plus restreinte. En effet, si un collège de 1600 élèves, comme le nôtre, a le privilège de présenter à ses étudiants un **très large éventail d'options** différentes, sa structure en **3 niveaux distincts** lui permet par ailleurs de garder son caractère humain, chaleureux et convivial.

En guise de conclusion, notre souhait le plus cher est que Saint-Bar puisse contribuer à l'épanouissement **intellectuel** et **humain** de **chaque enfant** qui lui est confié.

**Damien Ledain**  
**Directeur**

**Ugo Ceccato**  
**Directeur du DOA**

**Benoît Fouarge**  
**Directeur Adjoint**

## **NOS ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES**

Le but de notre travail pédagogique est de poursuivre, compléter et parfaire la formation reçue par votre enfant dans l'enseignement fondamental. Cette continuité se manifeste notamment dans les différents cours qui lui sont proposés et qui constituent la base même de notre mission. Cependant, contrairement à l'enseignement fondamental, l'enseignement secondaire fait appel, pour chaque branche enseignée, à des professeurs spécialisés. Ces professeurs transmettent à votre enfant les connaissances nécessaires et développent les compétences requises pour lui permettre de poursuivre dans l'année supérieure.

Si les cours constituent l'essentiel de notre travail pédagogique, nous tentons aussi de mettre tout en œuvre pour accompagner au mieux les enfants qui nous sont confiés.

Chaque classe du collège est confiée à un interlocuteur privilégié : **le titulaire**. Son rôle est de favoriser la création progressive d'un esprit de classe, le règlement de petits conflits inhérents à toute vie en société ou encore le développement de projets de classe.

Le **soutien aux apprentissages** est également un objectif central de notre Projet d'établissement . Au quotidien, nos enseignants s'emploient à différencier leurs approches pédagogiques et à certains moments de la semaine, l'encadrement en classe est renforcé par des périodes de co-enseignement. Parallèlement, les élèves rencontrant des difficultés persistantes bénéficient d'un accompagnement complémentaire centré sur leurs besoins ; ils travaillent avec un professeur qui a pour tâche de les aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent en répondant à leurs questions et/ou en reprenant certaines matières vues précédemment.

A côté de l'aide apportée par les professeurs, nous avons également développé un système de **tutorat où des élèves du niveau 5-6** prennent en charge des jeunes élèves du 1<sup>er</sup> degré. Le tutorat permet ainsi aux plus jeunes en difficulté d'être aidés par des aînés des classes supérieures qui leur donnent les explications nécessaires à une bonne compréhension de la matière à assimiler.

Une autre de nos priorités est **l'orientation de nos élèves**. A tous les niveaux d'étude, nous développons le **P.P.E.** (le Projet Personnel de l'Etudiant) afin que chaque jeune puisse apprendre à se connaître tout en cherchant, avec l'aide du P.M.S. et des professeurs, l'orientation qui lui convient le mieux. Le P.P.E. permet notamment à ceux qui quittent l'enseignement général de mûrir leur choix et de trouver l'établissement le plus appropriée aux études qu'ils souhaitent poursuivre.

## **SAINT-BAR, UNE ECOLE « CONNECTÉE »**

Le Collège Saint-Barthélemy est soucieux de réussir le «virage numérique » qui caractérise la société contemporaine.

De façon raisonnée et concertée, l'outil informatique tient désormais une place grandissante dans la vie de notre école :

- Chaque classe de la 1ère à la 7ème est équipée d'un tableau interactif et d'une connexion internet.
- Avec l'arrivée du tronc commun en septembre 2026, tous les élèves de 1re suivront 2 heures/semaine de formation aux outils numériques.
- A partir de la 3e année, chaque élève dispose d'un ordinateur portable personnel fourni à un prix très démocratique.
- Une plateforme numérique facilite la communication avec les élèves et leurs parents.

Sans sacrifier au « tout numérique », l'outil informatique est utilisé au Collège avec 3 objectifs spécifiques :

- Aider aux apprentissages.
- Développer des compétences numériques de base (en terme de bureautique et de communication par exemple).
- Eclairer une réflexion de type « éthique » sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ce faisant, notre école s'inscrit pleinement dans les objectifs poursuivis en FWB à travers le Pacte pour un Enseignement d'Excellence.



## **Saint-Bar, un Collège éco-responsable**



Adossé aux Coteaux de la Citadelle, le Collège Saint-Barthélemy bénéficie d'un écrin de verdure au cœur de la ville de Liège. Est-ce dès lors un hasard si notre école a développé au fil du temps une conscience écologique aiguisée ?

Depuis dix ans, nous sommes engagés dans le projet école durable dont l'objectif est de sensibiliser les étudiants de notre collège au Développement Durable dans ses dimensions écologique, sociale, philosophique, économique et de santé.

Cet engagement se traduit dans une série d'actions très concrètes initiées par nos éco-délégué.es ou par la Direction.

Une semaine d'information et de sensibilisation aux problématiques environnementales est proposée chaque année à l'ensemble des classes et tous nos élèves de 2e année suivent chaque semaine un cours d'Education au Développement Durable. Par ailleurs, des efforts substantiels ont été consentis ces dernières années par notre Pouvoir Organisateur pour économiser l'eau, améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments et évoluer vers une « école plus propre ».

A travers ces choix d'école, le Collège Saint-Barthélemy entend apporter, modestement mais résolument, sa contribution aux défis humains et environnementaux qui caractérisent notre époque.



## **QUELQUES SERVICES PEDAGOGIQUES**

### **LE PRÊT DES LIVRES ET LA PROCURE**

Afin de rendre notre collège plus accessible à tous, nous avons mis sur pied un service de **PRÊT DES LIVRES** pour toutes les années d'étude et une **PROCURE** pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré. Ce système présente l'avantage de fournir à chaque étudiant(e) les livres et le matériel dont il/elle a besoin sans occasionner des frais inutiles et des achats superflus. Ce service est organisable grâce au forfait payé en début d'année. Si des familles sont aux prises avec des difficultés financières, un accord avec la direction est toujours envisageable.

Dans ce forfait sont également inclus les nombreuses **PHOTOCOPIES** et les **LIVRETS d'EXERCICES** non réutilisables qui viennent compléter les cours des professeurs. Il ne vous sera donc demandé aucune contribution supplémentaire pour les feuilles ou syllabus remis à vos enfants durant l'année scolaire.

Enfin, nous avons un **JOURNAL DE BORD** propre à Saint-Bar. Cet outil, à la fois pratique et fonctionnel, doit aider votre enfant à organiser son travail. Il vous permet aussi de le suivre durant toute l'année.

### **LA MÉDIATHÈQUE**

Elle est à la disposition de tous les élèves et de tous les professeurs.

C'est une salle de lecture, de consultation et de prêt de livres, équipée de quatre ordinateurs multimédia connectés au réseau Internet.

Les heures d'ouverture de la médiathèque sont communiquées aux élèves au début de chaque année scolaire.

On y trouve de nombreux documents tels que :

- des encyclopédies (générales, des sciences...) ;
- des atlas thématiques (du Moyen Age, du monde islamique, de l'écologie, des mathématiques ...) ;
- des dictionnaires de français, de langues, de littérature ... ;
- de très nombreux ouvrages couvrant des disciplines variées;
- des quotidiens, des périodiques, des revues diverses (une trentaine) ;
- de la documentation sur le choix d'études supérieures, informations culturelles ... ;

L'accès au réseau Internet y est possible et un écolage est organisé pour les néophytes.

Un prêt de livres et de documents est prévu pour une durée de 15 jours, avec possibilité de prolongation.

### **L'ÉTUDE**

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, une étude surveillée est organisée après les cours. Ce service peut convenir à des élèves dont les parents travaillent et ne peuvent être à leur domicile en fin d'après-midi. Il s'adresse également à des étudiants qui désirent travailler dans une ambiance silencieuse. Signalons qu'il est gratuit.

Nous attirons toutefois l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une étude surveillée et non d'une étude dirigée.

## **QUELQUES ANIMATIONS SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES**

Saint-Bar a toujours refusé de vivre en vase clos. Une « tête bien faite » doit voir ses horizons élargis par le contact avec **les autres et avec le monde**. C'est ainsi que de nombreuses activités scolaires et/ou parascolaires viennent compléter le cursus de chaque élève.

Des journées spéciales sont organisées à certains niveaux (ex : en 1<sup>ère</sup>, en 3<sup>ème</sup>, en 5<sup>ème</sup>) pour permettre aux enseignants et aux élèves de mieux se connaître et donc de mieux vivre ensemble.

Nous souhaitons aussi privilégier, au premier degré, les activités organisées sur le temps de midi. Après le repas, les élèves ont la possibilité de s'inscrire à de nombreux ateliers (sportifs, culturels, récréatifs, ...) afin de développer l'ouverture sur les autres et le monde.

A Saint-Bar, nous voulons développer 3 types différents et complémentaires d'activités parascolaires :

### **Les activités culturelles**

Elles constituent bien souvent le prolongement idéal d'une séquence de cours. Elles permettent d'élargir les horizons de nos élèves tout en offrant une facette différente et complémentaire de ce qui a été développé aux cours. Elles sont par ailleurs **obligatoires**.

Nous tenons à garder un caractère démocratique à ces activités en veillant à limiter les frais qui doivent être supportés par les parents. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs intégralement prises en charge par le collège. C'est ainsi que, par niveau, tous les élèves du collège ont l'opportunité de vivre au moins une activité à caractère musical, théâtral, cinématographique ou pédagogique (étude du milieu). Ces activités sont comprises dans le forfait qui vous est demandé en début d'année.

Outre ces activités, un certain nombre de professeurs développent avec leur classe des projets culturels (ex : visite d'expositions, échanges culturels et/ou linguistiques, ...) pour lesquels une participation financière peut être demandée.

### **Les activités sportives**

Plusieurs activités sportives sont organisées durant le temps de midi (ex : tournois de mini-foot, basket, tennis de table, ...). De plus, notre collège participe chaque année aux compétitions organisées par la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces compétitions se déroulent les mercredis après-midi.

Le " CYCLO SAINT-BAR ", quant à lui, organise chaque année deux périodes pour les amateurs de la petite reine. Si notre beau pays a déjà été arpente de long en large, nos cyclistes ne négligent pas nos voisins puisque les cyclos de Saint-Bar sillonnent régulièrement le sud de la France.

Dans le cadre des ateliers disciplinaires du cours d'EPS, les élèves de première année qui le souhaitent, peuvent également choisir une activité à caractère sportif.

### **Les activités sociales**

Le Projet d'Etablissement de notre collège met l'accent sur "*l'élève en tant que personne unique qui se construit en relation avec les autres*". Notre collège se veut donc un lieu de socialisation où des valeurs comme **l'entraide et le respect de l'autre** ne sont pas de vains mots.

## **VOUS AVEZ-DIT TRONC COMMUN ?**

Avant même d'avoir fait leur rentrée au Collège Saint-Barthélemy, nos futur.es élèves de 1<sup>re</sup> année se distinguent déjà ! Ils seront en effet les premiers à vivre l'arrivée du tronc commun dans l'enseignement secondaire !

Pour s'y retrouver dans ce qui les attend, voici **un rapide aperçu des réalités du tronc commun en 1<sup>re</sup> année (S1)**.

### ***Objectifs poursuivis***



### **L'objectif général du tronc commun**

Offrir à chaque élève un même parcours d'apprentissage :



- ✓ plus **en phase avec les réalités de la société** actuelle et les défis de tout **citoyen** : « *ce que nul n'est censé ignorer* »



- ✓ permettant des **choix d'orientation réfléchis et éclairés**

## **Les dispositifs clés**

**Un parcours commun pour tous jusqu'à 15 ans**

### **Bienvenue dans l'enseignement secondaire !**

Notre école prend le relai des enseignants de l'école fondamentale. Merci à nos collègues pour leur travail !

**Les contenus d'apprentissage prévus pour le tronc commun sont répartis sur les 12 années.**

Tous les élèves de toutes les écoles bénéficient des mêmes apprentissages.



## **Des contenus de cours revisités**

### **Les apprentissages sont organisés en 5 domaines.**

#### **1° Français, art et culture**

- Français
- Langues anciennes (Latin)
- Education culturelle et artistique

#### **2° Sciences humaines, philosophie et citoyenneté**

- Formation historique, géographique, économique et sociale
- Philosophie, citoyenneté et religion

#### **3° Langues modernes**

#### **4° Math, sciences et techniques**

- Mathématiques
- Sciences
- Formation manuelle, technique, technologique
- Numérique

#### **5° Education physique, bien-être et santé**

- Aptitudes physiques
- Bien-être corporel et émotionnel

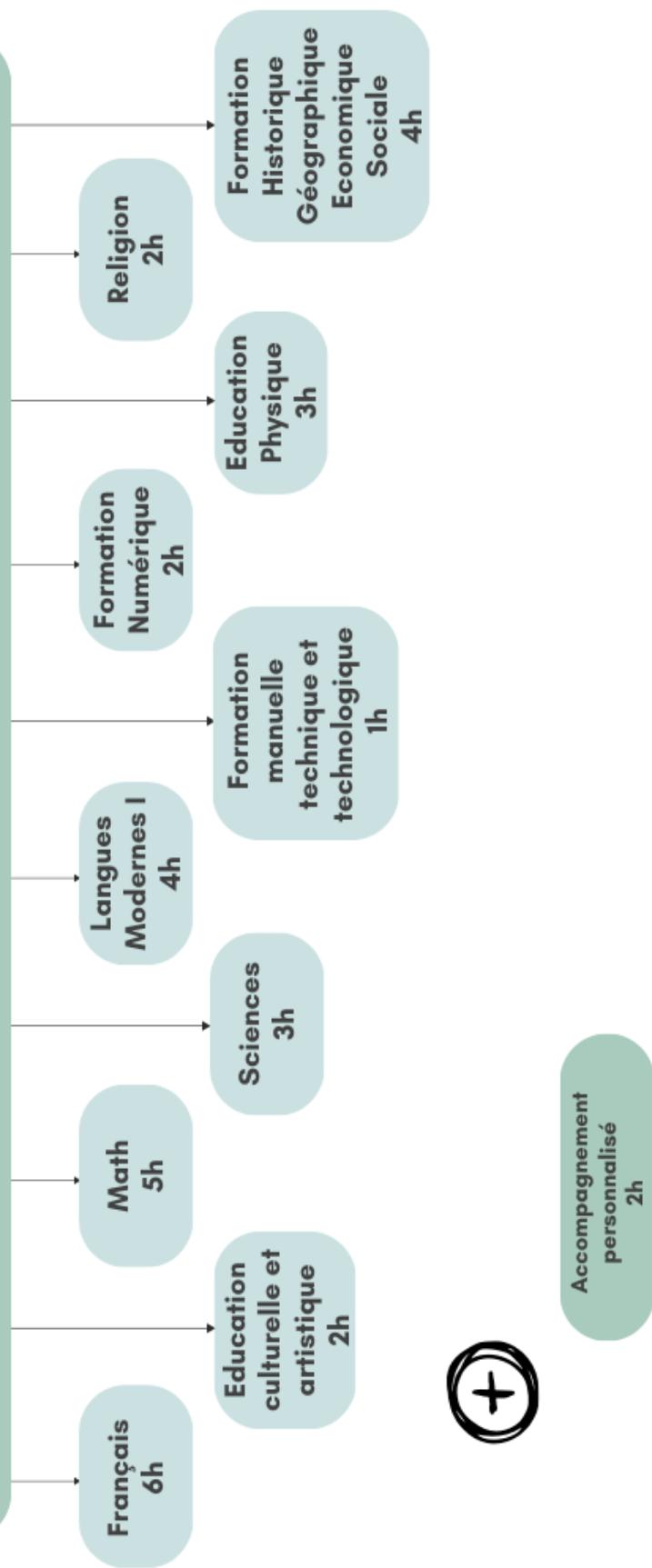


COLLÈGE  
SAINT-  
BARTHÉLEMY

Grille Horaire

1

### Formation Commune (32 heures)



# NOS CHOIX ORGANISATIONNELS

## Education Culturelle et Artistique (ECA)

Le prescrit : 3 composantes – 2 heures/semaine

Notre choix :



## Education Physique, Bien-être et Santé (EPS)

Le prescrit : 3 heures/semaine

Notre choix :



## Formation Manuelle Technique et Technologique (FMTT)

Le prescrit : 1 heure/semaine

Notre choix :



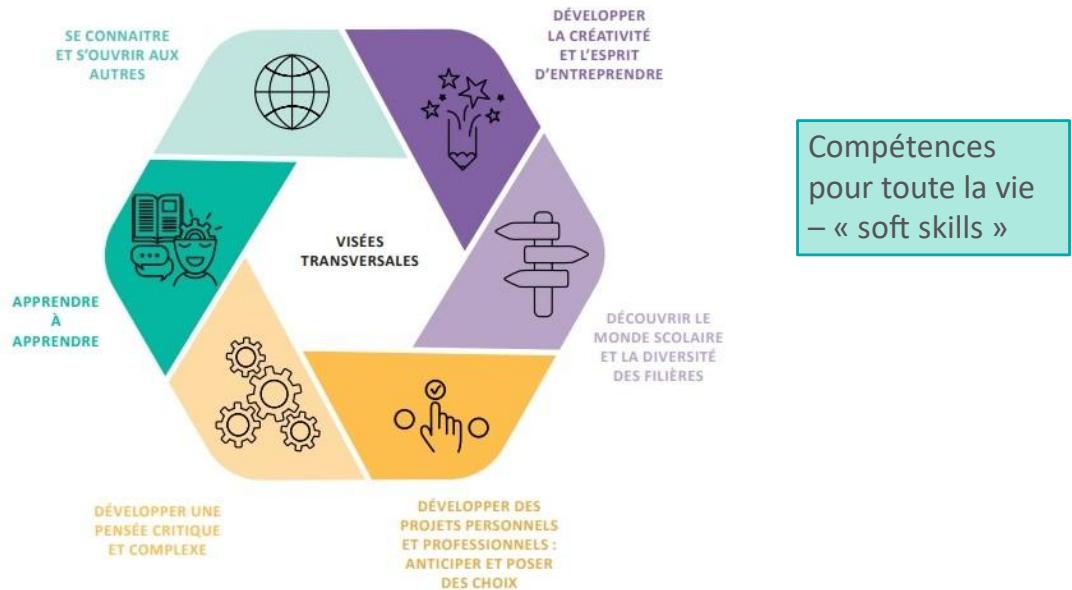
## La dernière année du tronc commun : une grille un peu différente



- 24 périodes de cours communs à tous
- 8 périodes d'activités de découverte, au choix : 2 x 4 périodes
- Notre école proposera deux voies parmi les trois possibles :
  - Transition
  - Qualification
  - Polyvalente
- Dans chaque voie, choix entre plusieurs domaines

### Des visées transversales

A travers les cours et différents projets, l'école apprend aussi à votre enfant à :



## L'approche évolutive – le soutien aux apprentissages

### L'accompagnement personnalisé pour soutenir chaque élève

→ Deux périodes par semaine, renforcement de l'encadrement en classe

→ **Deux intervenants en classe**  
Remédiation  
Soutien  
Prolongements, projets



**Objectif :** soutenir l'apprentissage et la motivation

### Dispositif spécifique complémentaire de différenciation pour certains élèves consigné dans le DAccE

Volet administratif      Volet parcours scolaire      Volet suivi de l'élève      Volet procédure



ADMINISTRATION	PARENTS & PROFS	DIRECTION
Ce volet contient des informations chargées automatiquement pour tous les élèves par l'Administration	Le troisième volet, relatif au suivi pédagogique de l'élève via un « bilan de synthèse »	Le volet procédure mentionne le cas échéant si l'élève a été maintenu au sein de son parcours



Le DAccE ne contient **ni résultats d'évaluation, ni information disciplinaire**. Il n'est **ni un bulletin, ni un journal de classe**.



## LE SOUTIEN AUX APPRENTISSAGES

En 1<sup>re</sup> année au Collège Saint-Barthélemy

Pour tous

**L'aide personnalisée (AP)**

2 x 50 min de coenseignement / semaine

**Le titulariat**

Des modules tout au long de l'année

**Le tutorat**

Le coup de pouce d'un.e aîné.e 1x/semaine

**Dispositif de remise à niveaux**

En janvier et en fin d'année

Pour les élèves en difficultés persistantes

**L'aide renforcée (AR)**

Des activités de remédiation ponctuelles ou récurrentes

**Le Dossier d'Accompagnement de l'élève**

Diagnostique, nature des difficultés et aides proposées

# L'évaluation au service des apprentissages

## Comment votre enfant est-il évalué ?

L'évaluation est avant tout un **soutien à l'apprentissage**: chaque travail ou contrôle permet à votre enfant de se situer et permet à l'enseignant de mesurer les acquis et de diagnostiquer les actions nécessaires.



Dans le tronc commun, l'évaluation est surtout **continue**: au fur et à mesure des apprentissages.

Les deux natures de l'évaluation :



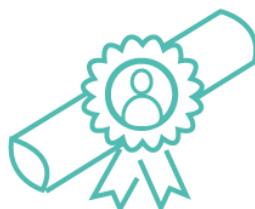
- **Evaluation formative**: en cours d'apprentissage, elle vise à mesurer les acquis et les progrès de votre enfant et à comprendre la nature des éventuelles difficultés qu'il rencontre
- **Evaluation sommative**: épreuves permettant aux enseignants d'établir un bilan des acquis de votre enfant par rapport aux attendus, au terme d'une ou de plusieurs séquences d'apprentissage

## Au bout de 3 ans, le CESI

## Le CESI : certificat de l'enseignement secondaire inférieur

À la fin de la troisième année du secondaire (S3), votre enfant passera une épreuve d'évaluation externe certificative, dans tous les domaines d'apprentissage, décernant le **Certificat de l'enseignement secondaire inférieur (CESI)**.

**L'épreuve se passe à l'école et est commune à tous les élèves de fin de troisième secondaire en Wallonie et à Bruxelles.**



## Pour bien s'orienter, l'éducation au choix

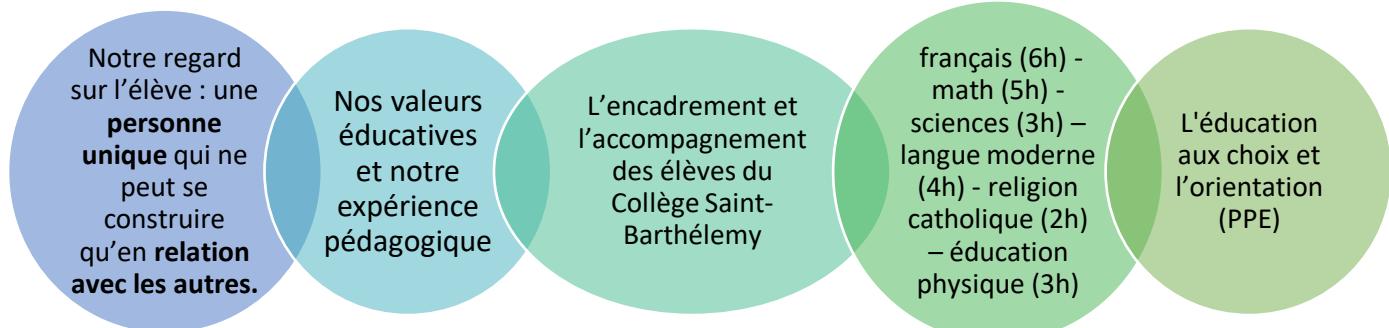
### Des activités orientantes étalées sur le tronc commun

- L'école a aussi pour mission d'apprendre à votre enfant à poser des choix tout au long de sa vie.
- Les activités orientantes sont renforcées :
  - ✓ S 1 : deux journées de découvertes
  - ✓ S 2 : deux journées d'orientation et 8 demi-jours de stages
- Le projet d'orientation de votre enfant se construit de manière progressive **tout au long** du tronc commun et de sa scolarité. Il en est le premier acteur.es

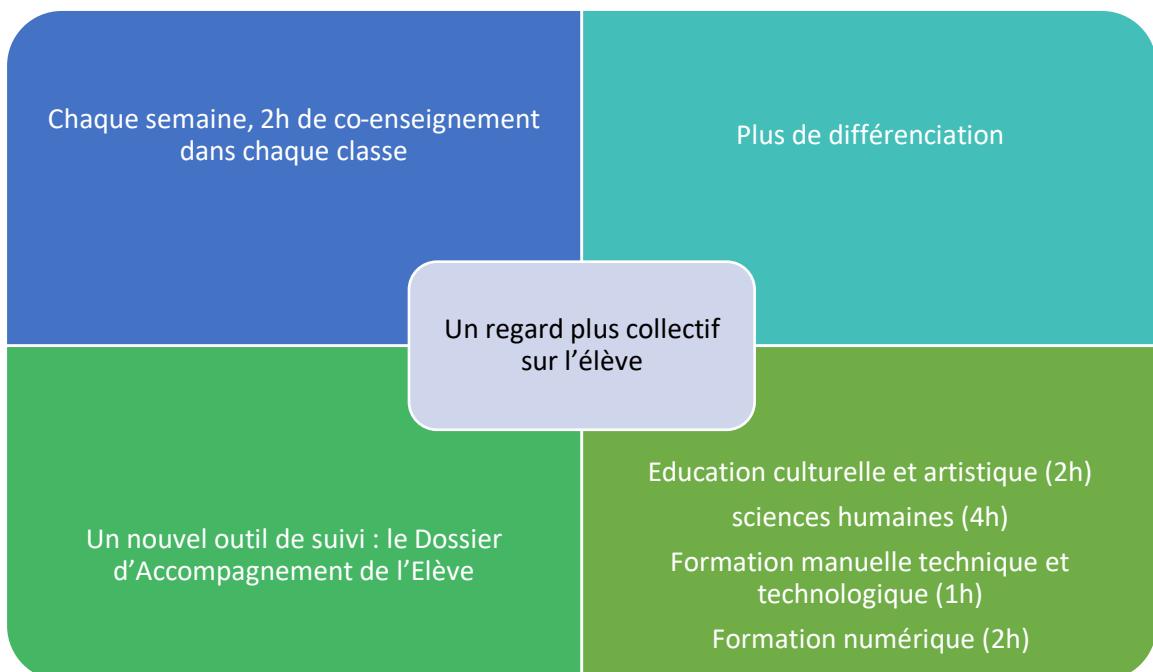


## **En résumé**

### **Ce qui reste inchangé en 1<sup>re</sup> année au Collège Saint-Barthélemy**



### **Les nouveautés...**



Sur la philosophie et les objectifs de la réforme du tronc commun en FWB, rdv sur <http://www.enseignement.be/index.php?page=28590>

Voir aussi la note explicative complète éditée par le SEGEC et disponible sur notre site <https://www.saintbar.be/>

## UNE JOURNÉE EN 1-2: RECAPITULATIF

7H45	Ouverture de la porte de Bueren. Si je reviens après une absence, je passe au bureau des éducateurs avec les justificatifs.
8H00	Je peux commander un sandwich à la petite salle polyvalente 1-2. Je peux me rendre à la salle des professeurs ou à l'économat élèves avec un admittatur. Je peux m'inscrire à une activité du temps de midi.
8H15	Dès le 1 <sup>er</sup> coup de sonnette, les élèves forment le rang de leur classe. Au 2 <sup>e</sup> coup de sonnette, les élèves sont rangés calmement.
8H20	Début de la 1 <sup>re</sup> heure de cours. 09h10 : début de la 2 <sup>e</sup> heure de cours.
10H00	Récréation : je peux me rendre à la salle des professeurs avec un admittatur.
10H15	Dès le 1 <sup>er</sup> coup de sonnette, les élèves forment le rang de leur classe. Au 2 <sup>e</sup> coup de sonnette, les élèves sont rangés calmement.
10H20	Début de la 3 <sup>e</sup> heure de cours. 11h10 : début de la 4 <sup>e</sup> heure de cours
12H00	Repas de midi : je me rends immédiatement à mon réfectoire.
12H15	Récréation de midi : je rejoins les cours de récréation. Je peux rencontrer un éducateur ou le responsable de niveau. Le r-v pour le tutorat se fait dans le couloir vers la salle des professeurs à 12h15.
12H35	Je peux me rendre en G50 pour les jeux et B.D. Je peux me rendre avec un admittatur à la salle des professeurs, à la médiathèque, à l'économat élèves. Je ne m'arrête pas au niveau 3-4.
13H05	Dès le 1 <sup>er</sup> coup de sonnette, les élèves forment le rang de leur classe. Au 2 <sup>e</sup> coup de sonnette, les élèves sont rangés calmement.
13H10	Début de la 5 <sup>e</sup> heure de cours. 14h00 : début de la 6 <sup>e</sup> heure de cours.
14H50	Récréation : le G50 et l'économat sont fermés. Je peux me rendre à la salle des professeurs avec un admittatur.
15H00	Dès le 1 <sup>er</sup> coup de sonnette, les élèves forment le rang de leur classe. Au 2 <sup>e</sup> coup de sonnette, les élèves sont rangés calmement.
15H05	Début de la 7 <sup>e</sup> heure de cours.
15H55	Je quitte le collège calmement en sortant par le couloir de Bueren. Si je suis en 2 <sup>e</sup> , j'ai une 8 <sup>e</sup> heure le mardi et je termine à 16h45. Si je suis inscrit en étude-méthode, j'attends calmement sur la terrasse Marronniers. Si je suis inscrit à l'étude surveillée, je peux descendre directement à la salle polyvalente 3-4.

## Le grand Quizz des règles de vie 1-2

Vous avez bien tout lu attentivement avant de signer les règles de vie pour accord ? Parfait, alors vous pouvez maintenant, en famille, tester vos connaissances en complétant le Quizz disponible en ligne sur Smartschool. Le score obtenu vous permettra de savoir à quel point vous maîtrisez, ou pas, les règles de vie 1-2 ;) N'hésitez pas à les relire afin d'améliorer votre score 😊

*Les règles de vie sont à coller dans le journal de bord.*



## LES REGLES DE VIE DU NIVEAU 1 - 2

Ce document, qui se trouve dans le journal de bord, complète et précise l'application du règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) au niveau 1-2.

A la maison, dans ton club de sport ou aux mouvements de jeunesse, il y a des **règles** que tu dois respecter. Parfois tu voudrais t'en passer pour être libre de faire ce que tu veux mais, pourtant, ces règles existent et sont essentielles car elles servent à préciser les **droits** et les **devoirs** de chacun. Elles existent pour te permettre d'agir librement et de manière responsable vis-à-vis des autres et de toi-même. Elles sont aussi là pour empêcher "la loi du plus fort"... Au niveau 1-2, où nous sommes nombreux à nous côtoyer chaque jour, ces règles nous permettent d'atteindre l'essentiel :

**chacun a le DROIT de se sentir bien, d'être reconnu et respecté ; chacun a le droit de trouver pleinement sa place au Collège et d'y apprendre dans les meilleures conditions, dans la confiance, de manière solidaire et responsable.**

**Dès lors, chacun, par son attitude, par ses gestes et par ses paroles, a le DEVOIR de contribuer à ce que cela soit possible pour les autres élèves. Chacun a évidemment le devoir de s'investir pleinement dans son travail scolaire, à l'école et à la maison.**

Si chacun agit de la sorte et fait l'effort de respecter l'ensemble des règles de vie 1-2, alors le climat scolaire en 1-2 sera enrichissant, épanouissant, solidaire et studieux pour chacun(e) !

C'est ce que nous te souhaitons, bonne rentrée à toi au Collège !

### Le directeur du Collège

Damien Ledain

### Le responsable du niveau 1-2

Michel Renson

### Le directeur du D.O.A.

Ugo Ceccato

### Les éducateurs du niveau 1-2

Claudia Delforge, Mireille Schneider,  
Christelle Greffe, Jean-François Dardenne, Baptiste Domken

Après lecture attentive, en accord avec le contenu de ce document :

.....  
Signature de l'élève

.....  
Signature des parents

## 1. Pour bien débuter ta journée en 1-2

- Tu rentres et sors du niveau 1-2 par Bueren, uniquement.
- **Tu éteins toujours ton smartphone avant de rentrer au collège (pas en silencieux ni en mode avion, éteint).**
- Tu consultes le panneau affiché à la fenêtre des éducateurs afin de voir si des informations te concernent (heure d'étude).
- **La ponctualité est essentielle : tu dois être dans le niveau 1-2 avant le premier coup de sonnette (8h15).**
- En cas de retard, tu entres par le n°31 et tu te rends directement au bureau 1-2 afin qu'un éducateur note ton retard sur la page "retards" de ton journal de bord.
- **Un retard doit rester exceptionnel et doit, idéalement, être justifié par un mot des parents ou une attestation de retard (train, ...). Si tu es en retard, et quelle que soit ton heure d'arrivée, tu as l'obligation de toujours te présenter au bureau 1-2 avant d'aller en classe. Pas question de rejoindre la classe (ou la cour de récré) sans avoir d'abord vu un éducateur !**

## 2. Le trajet entre le collège et le domicile

- Le matin et en fin de journée, tu emprunes l'itinéraire le plus direct entre ton domicile et le collège, sans t'attarder en chemin. On ne traîne évidemment pas dans Bueren.
- Si tu viens à vélo, tu peux le garer dans le local vélo et rejoindre le niveau 1-2 par l'intérieur du collège. N'oublie pas ton casque, ton gilet fluo et ton cadenas.

## 3. Le journal de bord : un outil indispensable

- Le journal de bord est un document essentiel : c'est ton agenda et c'est aussi un outil de communication entre l'école et tes parents. Tu dois **toujours l'avoir avec toi pour tous les cours ainsi que pour les études surveillées.**
- **Toute information communiquée à tes parents dans le journal de bord doit être signée par eux le jour-même** (retards, note d'ordre ou de comportement, exclusion, mot d'un professeur, d'un éducateur ou du responsable 1-2).
- Il est évidemment **interdit aux élèves de signer** à la place de leurs parents. C'est ce qu'on appelle une falsification.
- **Pas question de garder des informations pour soi** : l'élève a l'obligation de transmettre, le jour-même à ses parents, toute information reçue (un test corrigé, une note d'exclusion, un billet de retenue, ...).

## 4. Un admittatur : qu'est-ce que c'est ?

- Ce terme latin, qui signifie "*qu'il soit admis*", est le nom attribué à un petit formulaire délivré par les éducateurs.
- Voici les principales situations où un admittatur est indispensable :

Situations	Signification de l'admittatur	A qui le montrer?
Un élève se rend à un r.-v. médical durant la journée. Il remet obligatoirement un écrit parental demandant l'autorisation de quitter de manière anticipée.	L'admittatur signifie que l'élève est autorisé à quitter le collège avant la fin de la journée. L'admittatur est remis à la personne présente à l'accueil.	au professeur lorsque l'élève quitte la classe, ainsi qu'à la personne de l'accueil.
Un élève est allé à un r.-v. médical durant les heures de cours et revient en possession d'une attestation du médecin. Remarque : un rendez-vous médical ne peut justifier l'absence d'une journée complète.	Le bureau 1-2 reçoit le document du médecin justifiant l'absence scolaire. L'admittatur signale au(x) professeur(s) que l'élève est en ordre.	aux professeurs chez qui l'élève a été absent durant ce rendez-vous médical.
Un élève doit se rendre seul dans un lieu du collège extérieur au niveau : salle des profs, économat élèves, médiathèque,...	L'admittatur signifie que l'élève est autorisé à sortir du niveau.	A tous les professeurs et éducateurs qui le lui réclament.
L'élève revient après une absence. Il est en possession des justificatifs (coupons ou CM). Il les remet à ses éducateurs, le matin dès son retour.	Le bureau 1-2 reçoit les justificatifs couvrant l'absence scolaire de l'élève. L'admittatur signale au(x) professeur(s) que l'élève est en ordre.	Aux professeurs chez qui l'élève a été absent.
L'élève est dispensé du cours d'éducation physique par un CM. Après avoir présenté son CM à son professeur, il le remet à ses éducateurs.	Le bureau 1-2 reçoit le justificatif concerné(s) médical dispensant l'élève du cours. L'admittatur signale au professeur que l'élève est en ordre.	Au professeur d'éducation physique et aux éducateurs.

## **5. Sandwiches, soupe, fruits, eau, Oxfam**

- Il est possible de commander et de payer un sandwich en ligne via une application, le sandwich étant déposé dans le réfectoire de l'élève. Bientôt plus d'information à ce propos.
- De la soupe sera proposée à certains moments de l'année.
- Des fruits de saison sont proposés chaque semaine.
- Plusieurs points d'eau permettent aux élèves de remplir leur gourde lors des récréations. L'eau est potable partout.
- Des produits Oxfam sont vendus par des grands élèves lors des récréations de midi.

## **6. Entrée en classe après les récréations**

- Dès le 1<sup>er</sup> coup de sonnette, les élèves forment le rang de leur classe à l'endroit prévu. Au 2<sup>e</sup> coup de sonnette, les élèves sont rangés calmement et ne quittent plus leur rang. Pas question d'être en retard dans son rang !
- Les rangs se déplacent dans le calme. Dès l'entrée dans les bâtiments, le silence est obligatoire, les bonnets et casquettes sont enlevés.

## **7. Les intercours**

- Il ne s'agit pas d'une récréation, le calme s'impose : **on reste assis à sa place. On ne boit pas et on ne mange pas, on ne se rend pas aux w.c..**
- Quand tu changes de local pour un cours ou pour te rendre à l'étude surveillée au G50, tu le fais sans traîner et dans le calme en empruntant le chemin le plus direct. Tu veilles à prendre tout le nécessaire (journal de bord, farde TJ) avec toi avant de quitter ta classe.
- Si tu as une heure d'étude au G50, tu dois obligatoirement t'y présenter avec ton journal de bord et de quoi travailler.
- Sans l'autorisation d'un professeur, **il est interdit aux élèves d'utiliser les T.B.I. (tableaux blancs interactifs) ainsi que les claviers et souris.**

## **8. Les récréations**

- Les lieux accessibles pour les 1-2 : les cours St-Victor, Marronniers et mini-foot, le G50, les w.-c. 1-2, le bureau 1-2.
- En plus des éducateurs, des professeurs sont présents lors des récréations afin de veiller à leur bon déroulement.

- Personne ne reste en classe durant les récréations, les classes sont fermées à clé par les professeurs. De même, on ne reste pas dans les couloirs, sur la passerelle rouge ou dans les escaliers et talus situés à l'extérieur des cours.
- Les w.-c. de la cour St-Victor : on n'y joue pas, on n'y reste pas inutilement et on respecte l'intimité de chacun. On se lave évidemment les mains avant de quitter les lieux. Il est interdit de se trouver à plusieurs dans une cabine w.-c. Merci de respecter le travail des techniciennes de surface.
- La casquette est acceptée dans les cours mais elle se porte à l'endroit. On ne porte pas la capuche dans les cours et bâtiments du niveau, sauf en cas de pluie ou de grand froid.
- Des étagères non surveillées sont à la disposition de ceux qui souhaitent y déposer leur sac, le temps de la récréation. Il est interdit de toucher à ce qui appartient aux autres élèves : des objets sont parfois perdus à la suite de blagues regrettables. Le Collège n'est pas responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation.
- Les jeux de neige et d'eau sont interdits et sanctionnés.
- Chacun prend soin du « bien commun » lors des récréations : w.c., réfectoires, espaces verts, ....

## **9. Circulation dans le collège**

- Les couloirs et escaliers sont fort fréquentés : on ne s'y attarde pas et on se déplace côté droit.
- N'aie pas peur de céder le passage à quelqu'un quand tu le croises dans un couloir, maintiens les portes ouvertes quand d'autres personnes te suivent ou te croisent. Laisse passer les adultes. La courtoisie, c'est trop bon.

## **10. Midi : le repas (12h00-12h15)**

- Tu rejoins directement ton réfectoire et tu occupes la place qui t'a été attribuée par ton éducateur. Pas question de rester dans les w.-c., les couloirs, de te rendre dans les autres réfectoires ou les cours de récré : tout le monde se rend directement dans son réfectoire de 12h00 à 12h15.
- Au réfectoire, on reste assis, on ne se déplace pas sans autorisation, on parle calmement.

## **11. Midi : la récréation (12h15-13h05)**

- Plusieurs activités sont proposées aux élèves en 1-2 : ping-pong avec des élèves de 5-6, cybermédia avec des professeurs, jeux de société et BD avec un éducateur, etc. Des informations seront communiquées à ce propos.
- Des compétitions sportives ont lieu tout au long de l'année.
- Les ballons (uniquement ceux du bureau) sont autorisés uniquement sur la terrasse mini-foot, avec l'accord de l'éducateur qui surveille la cour. Les élèves n'apportent pas leur ballon. On se déplace calmement dans les autres cours.
- Le réfectoire de Bueren permet de travailler dans le calme de 12h30 à 13h00, en présence d'un grand élève.
- Les r-v pour les tutorats se font dans le couloir vers la salle des professeurs (voir les affiches).
- Attendre 12h30 pour se rendre à la salle des professeurs.
- Les récréations sont des moments durant lesquels il est possible de rencontrer le responsable de niveau.

## **12. L'absence d'un professeur : précisions**

- Il arrive qu'un professeur soit absent pour diverses raisons (formation, activité avec une autre classe, maladie, ...).
- Dans ce cas, il peut arriver que la classe soit reprise par un autre professeur ou que l'horaire soit adapté (début des cours à 09h10 ou fin des cours à 14h50).
- Si l'absence du professeur est connue la veille et qu'une modification horaire est prévue, les éducateurs envoient un message Smartschool aux parents et aux élèves concernés.
- Si l'absence est connue le jour même et qu'une modification horaire est prévue, les éducateurs communiquent l'information directement aux élèves concernés et confirment cette information aux élèves et aux parents via Smartschool.
- Un principe fondamental : **un aménagement horaire n'est officiel que s'il est communiqué par un éducateur** (une information orale d'un professeur n'est pas valable). **Si aucun message Smartschool n'a été envoyé, l'horaire habituel est bien d'application.**
- Précision importante : le niveau 1-2 se réserve le droit de suspendre les aménagements horaires pour un élève qui ne serait pas en ordre administrativement ou qui serait trop souvent en retard.

- Quand tu n'es pas sûr d'avoir reçu une autorisation en ce sens, viens toujours vérifier auprès d'un éducateur.

## **13. Le respect des autres : la base de tout !**

- Le respect doit être présent dans tes attitudes, tes mots et tes gestes... Pour y parvenir, utilise ta tête et ton cœur : réfléchis avant d'agir ou de t'exprimer et ne fais pas / ne dis pas aux autres ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse / te dise.
- Le respect s'exprime de multiples manières : ne fais pas de bruit inutile pendant le cours et permets ainsi à tes condisciples de travailler dans des bonnes conditions. Tiens la porte du couloir pour les personnes qui te suivent. Ne te moque pas du condisciple qui vient de se tromper en répondant. Salue ton professeur quand tu le croises dans le couloir. Et tu as certainement d'autres exemples en tête...
- Tu t'abstiens d'utiliser des mots blessants et de te montrer violent : une insulte reste une insulte, une moquerie reste une moquerie, un geste violent reste violent, même « *pour rire* » ! Ces situations n'ont rien de drôle et finissent toujours mal. Respecter et être respecté : l'un ne va pas sans l'autre !
- Le respect des autres ne s'arrête pas quand on sort du collège : il est également indispensable en dehors de l'école, sur les réseaux sociaux, lors des week-ends et des vacances.
- La cour remplit d'élèves n'est pas un lieu où les conflits se règlent facilement. Si tu dois discuter d'un souci avec un condisciple sans que les autres ne s'en mêlent, viens trouver un éducateur pour trouver une solution.
- Si tu constates des tensions entre des condisciples, nous comptons toujours sur toi pour les aider à se calmer et à dialoguer.

## **14. L'élève qui se sent mal ou se blesse**

- L'élève qui se blesse ou se sent mal se rend auprès des éducateurs qui contacteront les parents si le retour à domicile est préférable. **Il est interdit de quitter le collège sans l'accord d'un éducateur.**
- Le niveau dispose d'une pièce de repos appelée « l'infirmérie ». Aucun élève ne peut s'y installer de sa propre initiative sans le « feu vert » d'un éducateur.

## 15. La fin de la journée de cours

- Tu quittes le niveau par la sortie de Bueren.
- Si tu es inscrit à l'étude méthode, tu attends ton professeur sur la terrasse marronniers à 15h55. Si tu es inscrit à l'étude surveillée, tu te rends à la salle polyvalente 3-4.

## 16. L'étude

- Si un professeur est absent (vérifie chaque jour le panneau affiché à la fenêtre des éducateurs), la classe est prise en charge par un éducateur en G50. L'étude est silencieuse pour permettre à chacun de s'avancer dans son travail. Ce qui est fait à l'étude n'est plus à faire à la maison !
- Quand tu te rends à l'étude surveillée au G50, tu le fais sans traîner et dans le calme en empruntant le chemin le plus direct. Tu veilles à prendre tout le nécessaire (journal de bord obligatoire, cours, ...) pour travailler seul et en silence avant de quitter ta classe. Du travail est prévu pour les distraits...

## 17. En cas d'absence d'un élève, mode d'emploi

- Le jour où tu reviens suite à une absence, tu dois te présenter, avant 08h15, au bureau 1-2 afin d'y remettre ton justificatif écrit et recevoir l'admittatur qui confirme à tes professeurs que ton absence est justifiée.

Durée de l'absence	Quel justificatif écrit ?
De 1h00 d'absence à 3 jours d'absence	un coupon du journal de bord par ½ journée d'absence complété par les parents ou un certificat médical
Plus de 3 jours	certificat médical obligatoire
Lors d'un examen (ou la veille)	certificat médical obligatoire

- Toute absence doit être justifiée par un document écrit. A cet effet, 16 coupons sont prévus à la fin du journal de bord pour permettre aux parents de justifier les absences de leur enfant (voir R.O.I., article IV 2).
- **Toute absence prévisible durant la journée (r-v médical) doit faire l'objet d'une autorisation préalable du niveau 1-2. Il est formellement interdit de sortir du collège sans autorisation préalable.** Il est évident que les r.-v. médicaux doivent être pris au maximum en dehors des cours.

- En cas d'absence, il est toujours souhaitable que les parents en avertissent le bureau 1-2. Dans le cas d'une absence de plus de 3 jours, c'est indispensable.
- Il est indispensable de se remettre en ordre lors d'une absence. Pour y arriver, il faut de la bonne volonté chez l'élève absent et de l'entraide de la part des condisciples.

## 18. Cours d'éducation physique

- Prévois la tenue demandée par le professeur. Tu dois avoir ton journal de bord avec toi lors de chaque cours. Aucune permission ne sera donnée pour aller récupérer sa tenue ou son journal de bord en classe.

**En cas de dispense pour le cours d'éducation physique :**

Durée	Quel justificatif ?	Déroulement du cours
Dispense pour un seul cours	Une justification écrite des parents sur la page du journal de bord intitulée « notes » (à la fin du journal de bord). Elle est à présenter au professeur au début du cours.	<b>Dans tous les cas, l'élève doit toujours se présenter auprès de son professeur au début du cours afin de lui présenter le justificatif. La présence au collège durant les heures concernées est obligatoire.</b> Les cas particuliers sont envisagés avec le responsable de niveau. Si l'élève ne doit pas assister au cours, il se présente au bureau 1-2 avec son journal de bord, son justificatif et le matériel nécessaire pour effectuer le travail demandé par le professeur.
Dispense pour deux cours consécutifs et plus	Un certificat est obligatoire. L'élève le présente à son professeur et le remet ensuite au bureau 1-2. Il reçoit un admittatur à garder jusqu'à la fin de la dispense.	L'élève se rend alors à l'étude pour réaliser le travail. A la fin de l'heure, l'élève remet au professeur le travail attendu.

- Lors des activités en dehors du Collège (cours d'éducation physique, visite d'un musée, animation théâtrale, ...), **il est attendu de chaque élève une attitude impeccable, c'est-à-dire la même attitude (respect des personnes et des lieux, déplacement calme) que s'il se trouvait dans le Collège.**

## **19. Les effets personnels des élèves**

- Veille particulièrement à tes affaires et à celles des autres.
- Nous t'encourageons à **toujours conserver tes objets de valeur sur toi** (smartphone éteint, portefeuille, ...) et à ne jamais laisser ces objets sans surveillance dans des vêtements ou sacs, même momentanément (en classe, dans les étagères non surveillées des cours de récréation, ...).
- Indique ton nom sur tes affaires (fardes, vêtements, ...).
- En classe, tu veilles à utiliser ton casier ouvert pour ranger tes effets mais tu ne t'autorises pas à aller dans les casiers de tes condisciples, sous aucun prétexte.
- Si tu as perdu un objet ou si tu penses qu'on te l'a pris, adresse-toi directement au bureau 1-2. Des objets sont perdus à la suite de blagues regrettables.
- Rappelons qu'il y a des objets qui sont interdits au Collège : notamment les couteaux et canif, feux d'artifice et pétards, briquet et allumettes. Pour des raisons de sécurité, nous te demandons également de ne pas amener de récipients en verre (bouteille, gourde, bocal, ...).

## **20. Respect du matériel et des lieux de vie**

- Il est essentiel de prendre soin ensemble du « bien commun » au niveau 1-2 : les locaux, le mobilier, les cours de récréation, les toilettes, les espaces verts.
- En effet, chacun a le droit de vivre dans un environnement agréable et se doit donc de participer à l'effort de tous pour que les locaux et les espaces restent propres et en bon état. Pour cela :
  - a. Chacun prend soin du mobilier et des locaux.
  - b. Chacun utilise les poubelles et applique le tri sélectif des déchets (papiers, PMC). Durant l'année, des classes du niveau finaliseront la propreté des espaces communs avec des professeurs.
  - c. Chaque classe est responsable de son local : à la fin de la journée, ni papier ni déchets ne devront traîner par terre.

Les chaises devront être retournées sur les tables tous les jours, pour faciliter le travail des techniciennes de surface.

- d. A Noël et en juin, chaque classe nettoiera son local avec soin.

- Le collège n'acceptera aucune dégradation volontaire !

## **21. Les smartphones en 1-2**

- Les nuisances sociales, les risques physiologiques, le risque de dégradation ou de vol nous amènent à **interdire totalement l'utilisation du smartphone au niveau 1-2**.
- Au niveau 1-2, la règle est simple : « **tout smartphone vu ou entendu est confisqué** ».
- **Chaque élève éteint son smartphone avant d'entrer au collège (éteindre = off, pas « avion » ni « silencieux »).**
- **Aussi, les parents qui souhaitent joindre leur enfant durant la journée le feront uniquement en contactant le bureau 1-2, qui transmet tous les messages.**
- En cas de confiscation, un travail sera remis à l'élève et l'appareil sera rendu en échange d'un courrier des parents.
- Au sein du collège et lors des activités à l'extérieur, il est formellement interdit de prendre et de diffuser des photos et vidéos (notamment via les réseaux sociaux).
- Le Collège n'est pas responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation.

## **22. L'exclusion d'un cours**

- Si cela arrive, le professeur indique le motif de l'exclusion dans le journal de bord et l'élève se rend alors **directement** au bureau du niveau 1-2 (avec son journal de bord et de quoi travailler). L'éducateur signe la note d'exclusion et installe l'élève à l'étude pour exécuter un travail.
- A la fin de l'heure, l'élève doit se présenter auprès de son professeur, lui montrer la note d'exclusion signée par l'éducateur et s'engager à adopter une attitude positive.
- La note doit être signée par les parents pour le lendemain.

### **23. La retenue**

- La retenue est une sanction qui peut être demandée par un professeur ou un éducateur. Elle est décidée par le responsable de niveau après avoir rencontré l'élève.
- L'élève est averti de sa retenue quelques jours avant et reçoit son billet de retenue un ou deux jours avant.
- Les retenues 1-2 ont lieu le mercredi de 12h00 à 14h30. L'élève en retenue n'est pas autorisé à sortir du collège et doit rejoindre directement son éducateur dès 12h00. Il doit être en possession de son repas et du billet de retenue signé par les parents et le titulaire.
- L'élève réalise un travail en lien avec le motif de la retenue et veille à avoir une attitude irréprochable lors de la retenue.

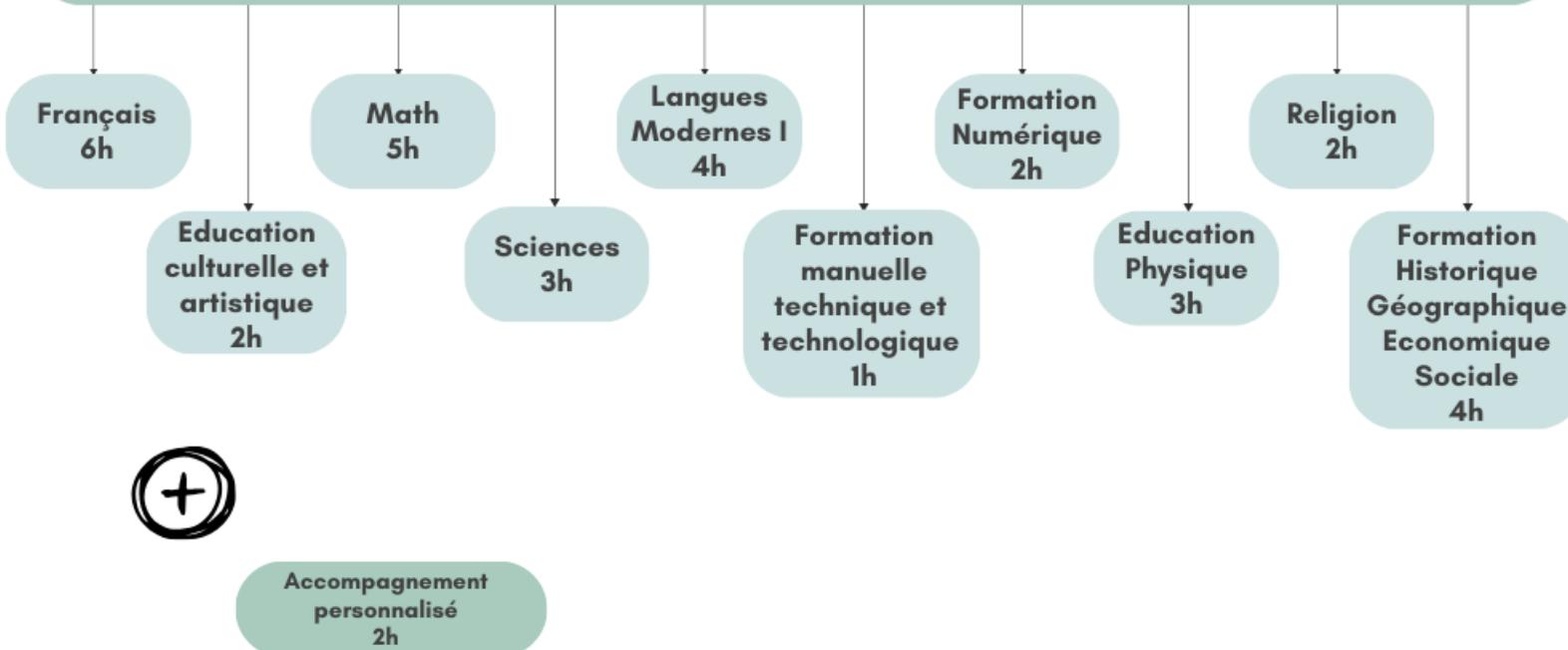
# LES GRILLES-HORAIRIES PROPOSEES AU COLLEGE EN 2026-2027



**COLLÈGE  
SAINT-  
BARTHÉLEMY**



## Formation Commune (32 heures)

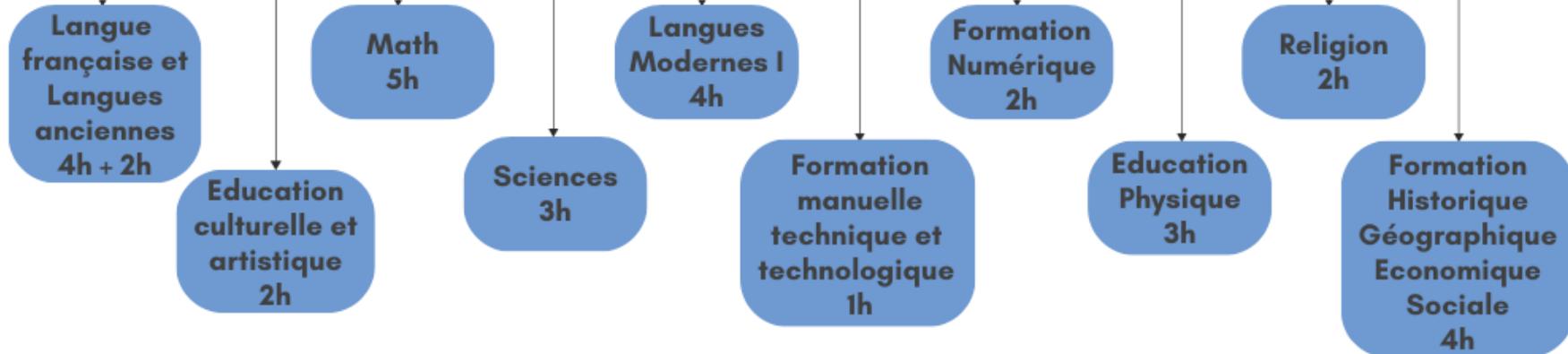




# COLLÈGE SAINT- BARTHÉLEMY



## Formation Commune (32 heures)



Accompagnement personnalisé  
2h

Orientation et Stages  
→ 2 journées d'orientation  
→ 8 ½ jours répartis sur l'année

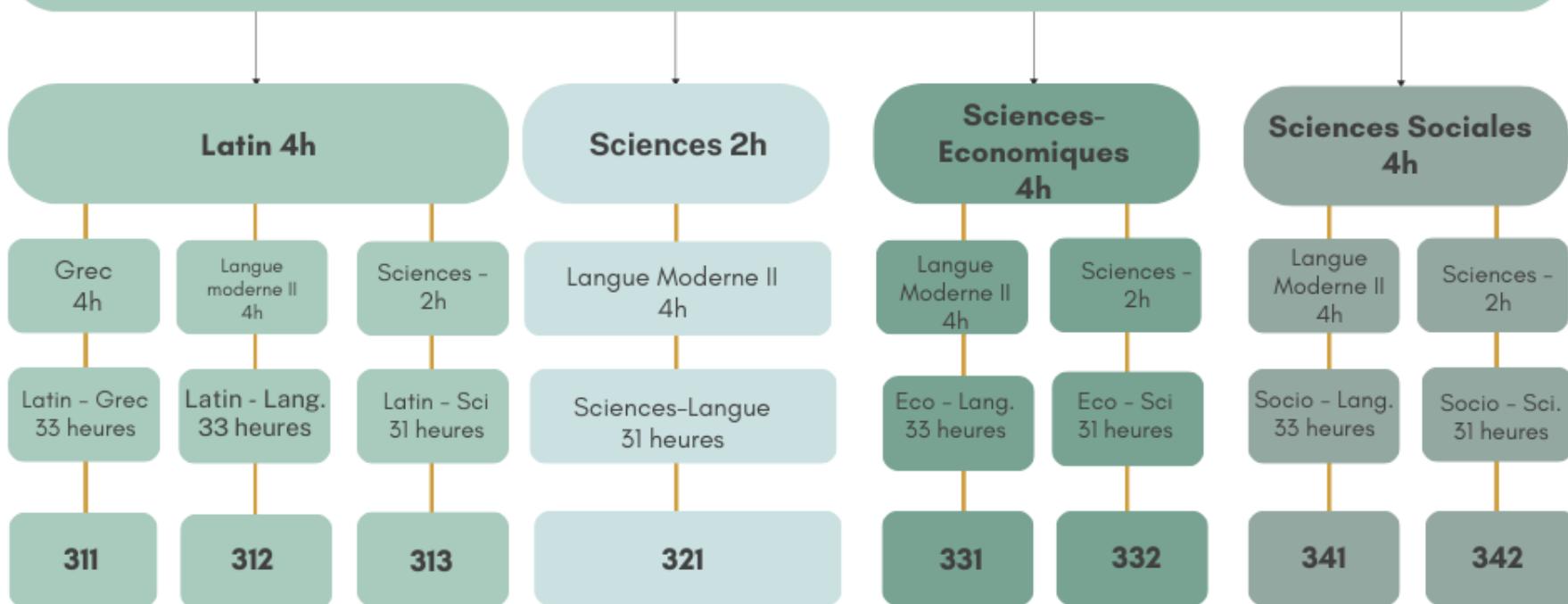


# COLLÈGE SAINT- BARTHÉLEMY



## Formation Commune (25 heures)

Religion (2h) - Français (5h) - Mathématiques (5h) - Géographie (2h) - Histoire (2h) - Education Physique (2h) - Sciences (3h) - Langue Moderne I (4h)



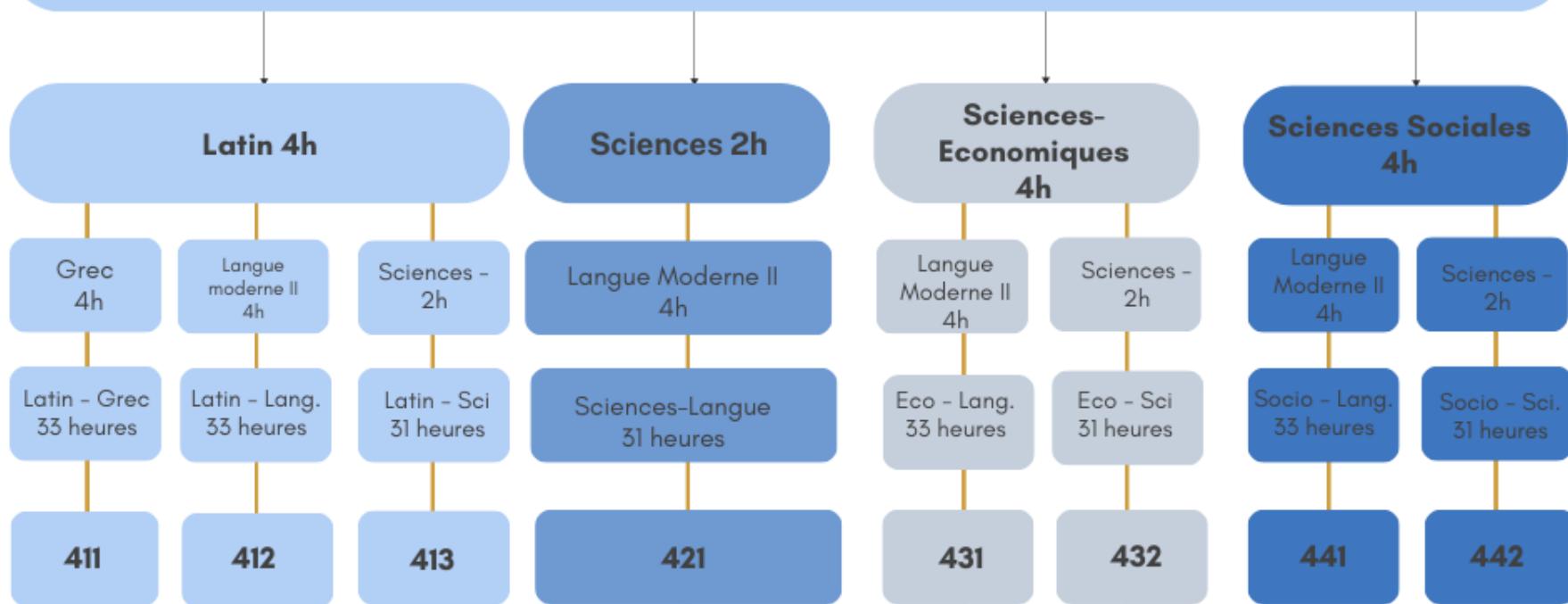


# COLLÈGE SAINT- BARTHÉLEMY



## Formation Commune (25 heures)

Religion (2h) - Français (5h) - Mathématiques (5h) - Géographie (2h) - Histoire (2h) - Education Physique (2h) - Sciences (3h) - Langue Moderne I (4h)



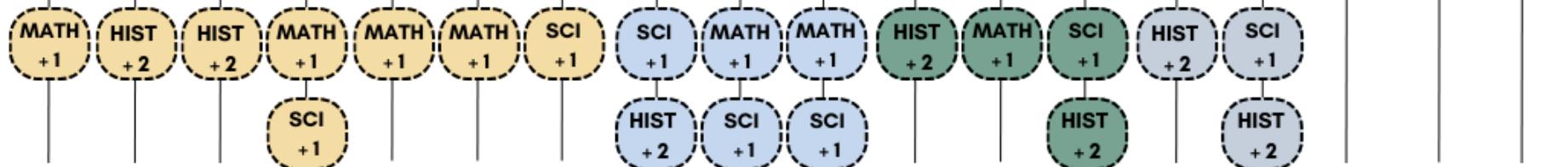
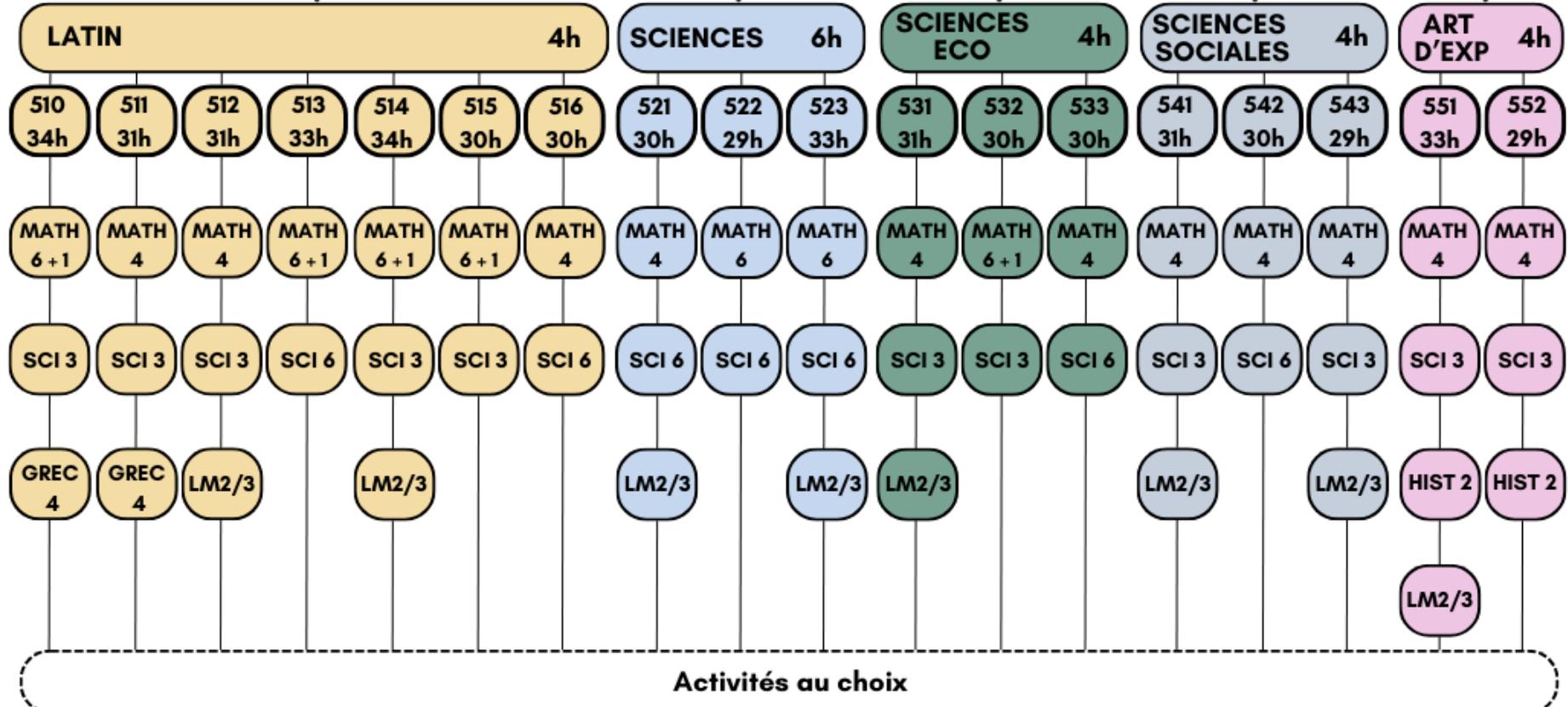


COLLÈGE  
SAINT-  
BARTHÉLEMY

### Formation Commune (16 heures)

Religion (2h) - Français (4h) - Géographie (2h) - Histoire (2h) -  
Education Physique (2h) - Langue Moderne I (4h)

5





*SPECIALE MATHEMATIQUES* *Grille A*

<b>MATHEMATIQUES</b>	<b>21H</b>
ALGEBRE	6H
ANALYSE	6H
GEOMETRIE	6H
TRIGONOMETRIE	3H
<b>SCIENCES et LABO</b>	<b>5H</b>
PHYSIQUE	3H
CHIMIE	2H
<b>INFORMATIQUE</b>	<b>2H</b>
<b>ANGLAIS</b>	<b>2H</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30H</b>

*SPECIALE SCIENCES*

*Grille B*

<b>SCIENCES</b>	<b>18H</b>
PHYSIQUE	6H
CHIMIE	6H
BIOLOGIE	6H
<b>MATHEMATIQUES</b>	<b>11H</b>
ALGEBRE	3H
ANALYSE	5H
GEOMETRIE	1H
TRIGONOMETRIE - STAT	2H
<b>ANGLAIS</b>	<b>2H</b>
<b>TOTAL</b>	<b>31H</b>

